



AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT 2020-08-508 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014
AFIN DE LIMITER LE NOMBRE DE TERRAINS DE SPORT EXTÉRIEURS
DANS LA ZONE C-548**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue aux Arrêtés ministériels numéros 2020-033 et 2020-049 des ministres de la Santé et des Services sociaux, adoptés en date du 7 mai et du 4 juillet 2020. Cette consultation portera sur le projet de règlement 2020-08-508, adopté le 3 août 2020, dans le but de modifier le Règlement de zonage 820-2014.

Le projet de règlement 2020-08-508 a pour objet de modifier le Règlement de zonage 820-2014 afin de limiter le nombre de terrains de sport extérieurs dans la zone C-548. Plus précisément, ce nombre sera contingenté à un seul terrain extérieur à titre d'usage complémentaire dans la zone C-548.

Le projet de règlement 2020-08-508 est susceptible d'approbation référendaire.

Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur le site Web de la Ville (www.rimouski.ca/consultations).

Le projet de règlement 2020-08-508 faisant l'objet du présent avis et la grille des usages et normes de la zone C-548 peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le soussigné durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement 2020-08-508 peuvent être adressés à la Ville, **du 20 août au 3 septembre 2020**, en écrivant au soussigné à l'adresse courriel suivante :

julien.rochefort@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postal 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

DONNÉ À RIMOUSKI, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT

L'assistant-greffier
Julien Rochefort-Girard